



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 26–30 juin 2023

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 23 mai 2023

WFP/EB.A/2023/7-D/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ci-après la "politique en matière de résilience").
2. Lancée en 2021, l'évaluation a porté sur la période allant de 2015 à 2022.
3. Une approche consultative et axée sur l'utilisation a été retenue aux fins de l'évaluation, dont l'objectif était double, à savoir rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage.
4. À l'issue de l'évaluation, une recommandation stratégique et quatre recommandations opérationnelles ont été formulées. Des recommandations subsidiaires précisent la façon dont chacune d'elles peut être mise en œuvre. Dans certains cas, le Département de l'élaboration des programmes et des politiques a accepté les recommandations mais apporté certains ajustements au calendrier, aux entités responsables de la mise en œuvre des mesures et aux entités d'appui, de façon à garantir une plus grande cohérence entre les mesures à prendre et l'appui à la mise en œuvre.

Coordonnateurs responsables:

M. D. Kaatrud
Directeur
Division des programmes – action humanitaire et développement
courriel: david.kaatrud@wfp.org

M. V. Carucci
Directeur
Service de la résilience et des systèmes alimentaires
courriel: volli.carucci@wfp.org

5. La direction accepte les recommandations 1, 2 et 4, qui portent sur l'actualisation de la politique et le renforcement des orientations connexes, de la mise en œuvre, de la performance, de l'évaluation et de l'apprentissage. Elle note que les divisions et départements devront travailler de concert pour y donner suite, avec l'appui du Service de la résilience et des systèmes alimentaires de la Division des programmes – action humanitaire et développement. Ces travaux sont également liés aux priorités transversales énoncées dans le Plan stratégique du PAM pour 2022–2025, à savoir l'égalité femmes-hommes, la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées.
6. La direction accepte en partie la recommandation 3 concernant l'importance de disposer de capacités, de compétences et d'effectifs suffisants aux niveaux mondial et régional et au niveau des bureaux de pays ainsi que dans tous les domaines fonctionnels. Si les supports pédagogiques seront adaptés pour répondre aux besoins liés aux thèmes transversaux, le recrutement de certains spécialistes et les mesures de développement des compétences dépendront de la disponibilité de ressources supplémentaires.
7. Par ailleurs, la direction accepte la recommandation 5 et s'engage à intensifier ses efforts en vue de nouer des partenariats avec un vaste éventail d'acteurs aux niveaux mondial, régional et local et de renforcer les partenariats existants au service d'une plus grande résilience.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Le PAM devrait mettre à jour la politique en matière de résilience pour tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2015, affiner la définition de la résilience et clarifier la terminologie.</p> <p>Délai d'application: deuxième trimestre de 2025</p> <p>Degré de priorité: élevé</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>			

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.1: Afin d'éclairer la mise à jour de la politique, le PAM devrait énoncer et institutionnaliser une définition claire de la résilience en tant qu'effet direct intermédiaire, en soulignant l'importance de la programmation intégrée axée sur la résilience en vue de la concrétisation de cet effet direct, et du rôle de la résilience au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Cette activité devrait être étayée par une théorie du changement sur laquelle s'appuie la politique. (Troisième trimestre de 2024)</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires dirigera l'élaboration d'une version actualisée de la politique en matière de résilience, qui sera soumise pour approbation au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2024.</p> <p>2. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires énoncera une définition claire de la résilience en tant qu'effet direct intermédiaire, définition qui sera appliquée partout au PAM et intégrée dans la politique et les orientations relatives aux programmes.</p> <p>3. L'Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience élaborera une théorie du changement qui servira de fondement à l'actualisation de la politique en matière de résilience.</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>Troisième trimestre de 2024</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.2: Mentionner explicitement la problématique femmes-hommes et l'inclusion sociale dans la politique révisée et le plan de mise en œuvre chiffré qui l'accompagne, en exprimant clairement ce que la capacité de transformation incluse dans la définition de la résilience et la politique en matière de problématique femmes-hommes signifient pour le PAM.</p> <p>(Troisième trimestre de 2024)</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>En collaboration avec le Bureau de l'égalité femmes-hommes, le Service de la résilience et des systèmes alimentaires veillera à ce que la nouvelle politique en matière de résilience contribue à la réalisation de l'objectif 2 de la politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022, à savoir s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour cela, des mesures concrètes seront incluses dans les programmes intégrés axés sur la résilience de façon à tenir compte des obstacles disproportionnés auxquels les femmes, les filles et les personnes possédant d'autres caractéristiques intersectionnelles font face¹. La politique en matière de résilience prévoira que les mesures intégrées de renforcement de la résilience iront dans le sens des priorités de la politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022: 1) participation améliorée et équitable; 2) prise de responsabilités et</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des</p>	<p>Troisième trimestre de 2024</p>

¹ La politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes dispose que la "diversité est constituée par l'ensemble des différences concernant les attributs, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion et l'orientation sexuelle, qui sont susceptibles d'influer sur la probabilité que les interventions du PAM excluent ou ignorent un individu ou un groupe d'individus". Cette définition est cohérente avec ce qui figure dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			pouvoir décisionnel renforcés; 3) protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif; 4) action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels.	programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)	

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.3: Pour appliquer la politique, le PAM devrait, de manière concertée et coordonnée, élaborer un plan chiffré décrivant comment la politique actualisée sera mise en œuvre partout au PAM. Ce plan devrait énoncer clairement les rôles et les responsabilités au sein du PAM et estimer les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la politique. Cela contribuera à en assurer la prise en compte exhaustive dans tous les domaines d'activité et à garantir la cohérence avec les futurs plans stratégiques de pays, et permettra de déterminer avec efficacité les ressources et les capacités requises.</p> <p>(Deuxième trimestre de 2025)</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Un groupe de référence sera mis en place en interne et consulté tout au long de l'élaboration de la politique.</p> <p>2. L'Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience établira un plan de mise en œuvre chiffré aux fins de l'application de la politique actualisée à l'échelle du PAM.</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Directeur exécutif adjoint, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, et un comité composé de représentants des entités ci-après: Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité des systèmes alimentaires et de l'appui aux petits exploitants, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>Deuxième trimestre de 2025</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 2: Promouvoir une culture de partage de la responsabilité de la programmation intégrée axée sur la résilience, en accordant une attention particulière à l'application des futures orientations relatives à la résilience et en veillant à ce que la conception et la mise en œuvre soient cohérentes et homogènes à l'échelle du PAM.</p> <p>Délai d'application: quatrième trimestre de 2025</p> <p>Degré de priorité: élevé</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Service des situations d'urgence et de transition, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>			
<p>2.1: Définir le rôle d'appui assuré par le Service de la résilience et des systèmes alimentaires (et les autres membres du personnel chargés des questions liées à la résilience au sein des bureaux régionaux et des bureaux de pays) auprès des autres unités du PAM au Siège et dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. (Deuxième trimestre de 2025)</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Un cadre de reddition de comptes sera établi afin de préciser les rôles et attributions afférents à la mise en œuvre de la politique, y compris en ce qui concerne l'appui devant être apporté par le Service de la résilience et des systèmes alimentaires aux autres fonctions du PAM.</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>Quatrième trimestre de 2024</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
2.2: Veiller à ce que les futures orientations données par le Service de la résilience et des systèmes alimentaires expliquent comment la programmation de la résilience devrait être intégrée dans les effets directs stratégiques pertinents, et aider les unités du Département de l'élaboration des programmes et des politiques à élaborer des messages relatifs à la résilience qui favorisent l'homogénéité de la conception et de la mise en œuvre à l'échelle du PAM. (Deuxième trimestre de 2024)	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, bureaux régionaux et bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	L'Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience formulera des orientations concernant les programmes axés sur la résilience afin d'éclairer la façon dont les mesures intégrées de renforcement de la résilience seront élaborées et mises en œuvre à l'échelle du PAM.	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, bureaux régionaux et bureaux de pays)	Deuxième trimestre de 2024
2.3: Communiquer les futures orientations à tous les membres du personnel du PAM. (Quatrième trimestre de 2025)	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (bureaux régionaux et bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	L'Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience diffusera les orientations relatives aux programmes axés sur la résilience à tous les bureaux régionaux et bureaux de pays, de manière à favoriser une conception et une mise en œuvre efficaces des programmes intégrés de renforcement de la résilience.	Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience (bureaux régionaux et bureaux de pays)	Quatrième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 3: Sur la base de la récente opération de planification stratégique des effectifs des services chargés des politiques et des programmes, donner la priorité à la mise en œuvre d'une série de mesures qui permettront de faire en sorte que des effectifs, des capacités et des compétences suffisants soient en place aux niveaux mondial et régional ainsi que dans les bureaux de pays et dans tous les domaines fonctionnels, conformément à ce que prévoit la politique actualisée en matière de résilience.</p> <p>Délai d'application: quatrième trimestre de 2025</p> <p>Degré de priorité: élevé</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Service des situations d'urgence et de transition, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p>			
<p>3.1: Veiller à ce que les effectifs affectés au renforcement de la résilience soient suffisants au Siège et plaider en faveur de leur augmentation dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. (Quatrième trimestre de 2025)</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée (sous réserve que des ressources soient disponibles pour réaliser</p>	<p>1. En collaboration avec le Service de la résilience et des systèmes alimentaires, la Division des programmes – action humanitaire et développement veillera à ce que des effectifs suffisants soient prévus pour le Siège dans le Plan de gestion, sachant toutefois que la</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la</p>	<p>Quatrième trimestre de 2025</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
	protection sociale, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Service des situations d'urgence et de transition, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)	l'évaluation des besoins en matière de capacités).	<p>dotation en effectifs dépendra des ressources disponibles.</p> <p>2. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires évaluera les besoins en capacités en matière de résilience au Siège et dans les bureaux régionaux, et envisagera la possibilité de réaliser ces évaluations conjointement avec le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>3. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires recommandera que des effectifs suffisants soient affectés aux bureaux de pays; il actualisera notamment les orientations connexes de façon à inclure des indications plus explicites à cet égard. Le niveau d'effectifs des bureaux de pays dépendra du niveau de financement des plans stratégiques de pays.</p>	protection sociale, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des ressources humaines, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Service des situations d'urgence et de transition, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation et bureaux régionaux)	

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.2: Déterminer les besoins d'apprentissage des effectifs concernés dans l'ensemble du PAM et y répondre afin de renforcer leurs capacités et d'améliorer de ce fait la conception et la mise en œuvre des programmes de renforcement de la résilience. (Deuxième trimestre de 2025)	Division des programmes – action humanitaire et développement (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Service des situations d'urgence et de transition, Division des opérations d'urgence, Division des programmes en milieu scolaire et bureaux régionaux)	La recommandation est partiellement acceptée (sous réserve que des ressources soient disponibles pour réaliser l'analyse des besoins en matière de formation)	Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires analysera les besoins en matière de formation dans le cadre de l'évaluation des besoins en capacités, puis élaborera des supports de formation en fonction des lacunes ainsi détectées.	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques et Division des ressources humaines)	Deuxième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.3: Examiner les types de contrats du personnel et évaluer les besoins en matière de rotation en vue de favoriser le maintien de personnes possédant des compétences appropriées et adéquates à des postes de spécialistes. (Troisième trimestre de 2024)	Coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Division des ressources humaines et bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	1. Dans le cadre de la planification stratégique des effectifs chargés des programmes et des politiques, le coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques évaluera les besoins sur le plan de la rotation du personnel, notamment pour les spécialistes afin de favoriser une certaine continuité, et examinera les types de contrats utilisés. 2. La Division des ressources humaines procédera à un examen stratégique des principales modalités de contrat pouvant être retenues pour les postes hautement spécialisés.	Coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques Division des ressources humaines	Troisième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4: Donner la priorité aux ressources à allouer pour mesurer le suivi de la résilience et tirer des enseignements des interventions axées sur la résilience que le PAM appuie, et chercher à obtenir de telles ressources.</p> <p>Délai d'application: quatrième trimestre de 2025</p> <p>Degré de priorité: élevé</p>	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division de la planification et de la performance institutionnelles, bureaux régionaux et Bureau de l'évaluation)	La recommandation est acceptée.			
<p>4.1: Chercher à obtenir les ressources nécessaires et mettre en œuvre l'approche institutionnelle en matière de suivi et de mesure de la résilience dans l'ensemble des programmes menés dans les pays afin de permettre de cerner les résultats des activités axées sur la résilience et d'en rendre compte efficacement.</p> <p>(Deuxième trimestre de 2024)</p>	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.	<p>1. L'Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience et la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi établiront un plan de travail chiffré aux fins de la mise en œuvre de l'approche institutionnelle en matière de suivi et de mesure de la résilience, le but étant de soutenir les efforts de mobilisation de fonds.</p> <p>2. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires et la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi mettront en application l'approche institutionnelle en matière de suivi et de mesure de la résilience et s'attacheront à mieux faire connaître les orientations</p>	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Deuxième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			destinées aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays.		
4.2: Poursuivre les efforts visant à inclure des indicateurs de la résilience dans le Cadre de résultats institutionnels, affiner le suivi et la mesure de la résilience à tous les niveaux du PAM, et déterminer qui doit rendre compte des progrès accomplis eu égard aux effets directs des activités axées sur la résilience, en collaboration avec d'autres unités. (Deuxième trimestre de 2024)	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et Division de la planification et de la performance institutionnelles)	La recommandation est acceptée.	Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires et la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi définiront, dans la feuille de route afférente au Cadre de résultats institutionnels, des indicateurs préliminaires relatifs à la résilience en vue de les intégrer dans le cadre et dans le recueil d'indicateurs.	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et Division de la planification et de la performance institutionnelles)	Deuxième trimestre de 2024
4.3: Veiller à ce que les approches visant à recueillir des données factuelles et à favoriser l'apprentissage relatif à la résilience s'appuient sur un suivi, une analyse et des rapports qualitatifs et quantitatifs. (Deuxième trimestre de 2024)	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.	Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires et la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi chercheront des exemples de la façon dont des données factuelles recueillies selon une approche qualitative peuvent être intégrées dans les rapports établis à l'échelle du PAM sur le renforcement de la résilience (en complément des données quantitatives); les pratiques optimales seront diffusées par l'intermédiaire de l'équipe spéciale chargée des travaux de recherche de	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Deuxième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			nature qualitative.		
4.4: Élaborer des orientations en vue de déterminer comment la résilience peut être intégrée dans les évaluations centralisées et décentralisées. En particulier, le PAM devrait veiller à ce que le cadre concernant les évaluations des plans stratégiques de pays et les orientations fournies à cet égard fassent explicitement mention de l'évaluation des effets directs des activités du PAM axées sur la résilience. (Deuxième trimestre de 2024)	Bureau de l'évaluation (Service de la résilience et des systèmes alimentaires)	La recommandation est acceptée.	Une note d'orientation sur la prise en compte de la résilience dans les évaluations centralisées et décentralisées sera élaborée et distribuée dès lors que la notion de résilience aura été clarifiée dans la nouvelle politique. Une formation sera dispensée à cet égard.	Bureau de l'évaluation (Service de la résilience et des systèmes alimentaires)	Deuxième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.5: Faire la synthèse des données factuelles sur ce qui fonctionne, sur les modalités et sur les causes de l'obtention de ces résultats dans divers contextes afin de renforcer la base de données factuelles disponibles à l'appui de l'élaboration de programmes axés sur la résilience au PAM. Il convient de mettre particulièrement l'accent sur les données relatives aux conflits et aux crises prolongées, qui sont essentielles pour combler les lacunes concernant les données au carrefour de l'aide humanitaire, du développement et de la paix. (Quatrième trimestre de 2025)	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.	Avec l'appui de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, l'Unité des moyens d'existence, de la création d'actifs et de la résilience procédera à un examen interne des données factuelles relatives aux programmes axés sur la résilience que mène le PAM dans divers contextes, y compris dans les situations de fragilité ou de crise prolongée.	Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Quatrième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
Recommandation 5: Prendre des mesures afin d'améliorer l'accès à des financements pluriannuels plus diversifiés pour élaborer des programmes axés sur la résilience; à cette fin, réaliser des activités de mobilisation de ressources et de sensibilisation et conclure des partenariats fondés sur une définition claire du rôle du PAM dans le domaine de la résilience. Ces mesures devraient être rapprochées du travail du même ordre mené vis-à-vis des programmes de réduction et de gestion des risques de catastrophe et des programmes relatifs aux changements climatiques.	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Service de la résilience et des systèmes alimentaires et bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.			

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>5.1: Sur la base de la recommandation 1.1, élaborer des messages cohérents pour la collecte de fonds (les avantages de divers investissements consacrés à la résilience, et le rôle de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le renforcement de la résilience), les partenariats et les activités de sensibilisation, en travaillant avec de multiples parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies et l'ensemble des acteurs qui œuvrent en faveur de la résilience à l'échelle mondiale.</p> <p>(Troisième trimestre de 2024)</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Dans le cadre de ses travaux stratégiques, le PAM expliquera pourquoi il est particulièrement bien placé pour contribuer à renforcer la résilience dans les domaines complémentaires que sont l'action humanitaire, le développement et la paix, et précisera le rôle de la sécurité alimentaire et de la nutrition à cet égard. Ces activités seront menées à l'issue de consultations avec les parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies.</p> <p>2. En s'appuyant sur les activités menées au titre de l'action 1, le Service de la résilience et des systèmes alimentaires et la Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing élaboreront pour les médias des messages concernant la résilience, à l'intention de publics tant internes qu'externes.</p>	<p>Service de la résilience et des systèmes alimentaires (Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing et Département des partenariats et de l'action de sensibilisation)</p>	<p>Troisième trimestre de 2024</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>5.2: Récapituler les priorités en matière de financement et les flux de fonds liés aux différentes composantes du concept de résilience intégrée, les modalités d'accès et les intérêts thématiques et géographiques des donateurs et des partenaires stratégiques (publics et privés), ainsi que les manifestations pertinentes. Communiquer les résultats aux unités concernées du Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays en vue de fixer le cadre de la mobilisation de ressources destinées à la programmation de la résilience. Ces efforts s'appuieront sur les plans d'action de partenariat élaborés par les bureaux de pays et soutenus par les bureaux régionaux et le Siège. (Premier trimestre de 2024)</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence et Division des programmes en milieu scolaire)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Le PAM recensera les partenaires fournisseurs de ressources, nouveaux ou existants, ainsi que les priorités, les flux de financement et les possibilités de nouer des partenariats en lien avec les programmes axés sur la résilience.</p> <p>2. Les résultats seront diffusés aux parties prenantes internes afin d'éclairer les efforts de mobilisation des ressources destinées à ces programmes.</p> <p>En outre, le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation formulera si besoin des orientations sur les exigences fiduciaires.</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Unité chargée de la protection sociale, Service des situations d'urgence et de transition, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Division des opérations d'urgence et Division des programmes en milieu scolaire)</p>	<p>Premier trimestre de 2024</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>5.3: Selon les circonstances, collaborer plus étroitement avec les partenaires qui participent activement au renforcement de la résilience (autres entités des Nations Unies, institutions financières internationales, gouvernements, organisations de la société civile, secteur privé, établissements universitaires, donateurs, etc.) en vue de recenser les possibilités qui s'offrent, par exemple en matière d'élaboration de programmes conjoints, et d'en tirer parti.</p> <p>(Quatrième trimestre de 2025)</p>	Service de la résilience et des systèmes alimentaires	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les partenariats opérationnels, en particulier avec des gouvernements hôtes, des organisations de la société civile, des institutions financières internationales, d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales ou des acteurs du secteur privé, sont conclus au niveau des pays et non pas au Siège.</p>	<p>1. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires nouera des partenariats mondiaux susceptibles d'appuyer l'action menée au niveau national et aidera les bureaux régionaux et les bureaux de pays à forger des partenariats opérationnels solides en fonction des circonstances et des capacités locales, notamment dans le contexte des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</p> <p>2. Le Service de la résilience et des systèmes alimentaires nouera des partenariats officiels sur la mesure de la résilience avec des universités ou d'autres établissements.</p>	Service de la résilience et des systèmes alimentaires	Quatrième trimestre de 2025